



Palestine: Des fuites révèlent l'achat illégal de terres pour l'extension des colonies de Cisjordanie

Par [Saed Bannoura](#)

Mondialisation.ca, 15 mars 2006

AFPS 15 mars 2006

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Malgré des pressions américaines, Israël va continuer à construire la zone E1 entre la colonie illégale de Maale Adumim et Jérusalem et continuer l'annexion de la Cisjordanie (voir article)

Selon Olmert, « il est inconcevable de dire que Maale Adumim fait partie de l'état d'Israël et de la laisser isolée comme une île ou une enclave. Il est clair que la continuité (territoriale) entre Jérusalem et Maale Adumim sera une zone construite. C'est clair pour les Palestiniens et pour les Américains. A ce que je sais, il y a un consensus total en Israël à ce sujet ». A propos du responsable du parti de gauche Meretz, Olmert a indiqué « même Beilin, avec qui je suis en général toujours en désaccord, a déclaré que Maale Adumim devait rester dans Israël ».

Il a ajouté que « le tracé de la barrière -jusqu'à présent une barrière de sécurité- se confondra avec le tracé de la frontière permanente. Il se peut que dans quelques cas nous déplaçons la barrière vers l'est, d'autres vers l'ouest, selon ce que nous déciderons de faire ».

Olmert a promis que son parti, Kadima, s'il gagne les élections (du 28 mars), prendra des mesures décisives pour renforcer « Israël en tant qu'état juif avec une majorité juive solide et stable, une majorité qui ne sera pas en danger ». Le principe de base pour délimiter les frontières permanentes sera de « regrouper les habitants isolés des colonies éloignées dans les grands blocs de colonies et d'agrandir ces blocs [3] ».

Olmert a refusé de préciser ce que serait le gouvernement de coalition si Kadima gagnait l'élection. Il a indiqué qu'il ne disqualifierait aucun parti juif sioniste et qu'il n'inviterait aucun parti arabe dans la coalition.

Par ailleurs jeudi 9 mars des documents hautement confidentiels du Ministère de la Justice qui datent du début des années 1990 et dont des copies ont été envoyées au Ministère de la défense, de la Justice, du Logement de même qu'au Procureur général, confirment l'existence d'un vaste réseau de liens entre les gouvernements Likoud et travailliste, des agences de vente et des associations de colons dans le but d'acquérir de la terre en Cisjordanie.

Les documents ont été présentés à la Haute Cour de Justice lors d'auditions de pétitions déposées par des habitants de Bil'in et l'organisation Peace Now contre la construction de centaines de logements sur les terres du village et le long du tracé du mur qui les coupe en

deux.

Dans une lettre hautement confidentielle envoyée en novembre 1990 à Plia Albeck, coordinateur des activités dans les territoires, responsable du département civil au bureau du procureur général, il est écrit : « comme cette région a été apparemment achetée par la compagnie Hakeren qui en conséquence détient les droits sur cette zone et qui a demandé au contrôleur des propriétés du gouvernement de la gérer, il semble ainsi que cette zone soit la propriété du gouvernement ». Bien que la haute représentante du Ministère de la Justice ne soit pas convaincue que Hakeren a vraiment acheté cette terre de façon légale, comme le prouve l'utilisation qu'elle fait des mots « apparemment, il semble », elle permet pourtant que la zone soit déclarée « propriété du gouvernement ».

Albeck demande que ceci reste totalement confidentiel, affirmant que la révélation des transactions peut mettre les colons en danger de mort. Il faut noter que l'une des parties à la transaction est Shmuel Einav, vendeur de terrains, dont le nom est lié au procès d' Aryeh Deri à propos d'un marché concernant Har Shmuel, un quartier de Jérusalem où les terres palestiniennes ont été acquises à l'aide de documents falsifiés.

La source originale de cet article est AFPS
Copyright © [Saed Bannoura](#), AFPS, 2006

Articles Par : [Saed Bannoura](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca